

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Jeudi 31 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 31 mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ **Tarif garderie 2018/2019**
- ⇒ **Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif**
- ⇒ **Taxe d'Assainissement 2018**
- ⇒ **Incorporation dans la voirie Communale**
- ⇒ **Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale : Demande d'adhésions**
- ⇒ **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)**
- ⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 24 mai 2018

Présents : MMES Noëlle HUGUENIN, Muriel CUENIN et Marie-Paule MASSON, MM. Nicolas HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Claude LHUILLIER, Julien POTHIER et Jean-Maurice THAILLARD

Absents : Mme Marie MATHIEU donne procuration à Mme Muriel CUENIN  
M. Yvan RIVAT donne procuration à M. Jean-Maurice THAILLARD  
M. Joël JACQUEMIN

Secrétaire : M. Julien POTHIER

Approbation des Comptes rendus des précédentes réunions du Conseil Municipal des 22 mars et 5 avril  
Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu à l'unanimité des membres présents

N° DCM	<b><u>TARIF GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2018/2019</u></b>
--------	---

Ce point à l'ordre du jour fait l'objet d'un report de délibération dans l'attente du retour d'éléments d'information de la commission affaires scolaires.

N° DCM <b>24/2018</b>	<b><u>ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017</u></b>
--------------------------	---

M. Nicolas HAYOTTE, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE

N° DCM <b>25/2018</b>	<b><u>TAXE D'ASSAINISSEMENT 2018</u></b>
--------------------------	--

M. Nicolas HAYOTTE, adjoint en charge de l'assainissement, rappelle aux membres du conseil que la taxe d'assainissement pour les personnes raccordées au réseau est de 1,35 € H.T. le m<sup>3</sup> (dernière augmentation de 0,05 € H.T par m<sup>3</sup> en 2016). Vu le résultat du compte administratif 2017, il propose de maintenir ce tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

**ACCEPTE** le maintien du tarif à 1,35 € H.T. le m<sup>3</sup>.

M. Anthony LANGEVIN demande pour quelle raison cette délibération n'est pas prise en même temps que le vote du budget. Il lui est répondu que la réunion relative aux votes des différents budgets est déjà assez conséquente.

N° DCM <b>26/2018</b>	<b><u>PARCELLE AB 289 « LE SAVRON »</u></b> <b><u>INCORPORATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE</u></b>
--------------------------	---

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un premier acte administratif en date du 15 mai 2008 a été établi pour incorporer dans la voirie communale différentes parcelles représentant la rue du Savron. Cependant, la parcelle de terrain n° AB 289 d'une contenance de 34 m<sup>2</sup> a été omise dans la liste donnée par le notaire et est restée propriété de la famille GEOFFROY.

À leur demande, un second acte a été signé en date du 5 mars 2018 à l'euro symbolique et acte administratif rédigé par la mairie, frais d'enregistrement de 15 €.

Mme le Maire propose donc d'intégrer cette parcelle dans le domaine public communal au même titre que les précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** d'incorporer dans la voirie communale la parcelle n° AB 289 d'une contenance de 34 m<sup>2</sup>.

N° DCM 26/2018	<b><u>SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE</u></b> <b><u>DEMANDES D'ADHESION</u></b>
-------------------	--

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de M. le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentée par :

- la Commune d'Étival-Clairefontaine (Canton de Raon l'Étape)
- le Syndicat Intercommunal de Jussarupt, Herpelmont et Laveline devant Bruyères
- le Syndicat d'Assainissement Non Collectif (SDANC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**ACCEPTE** l'adhésion des collectivités précitées.

N° DCM	<b>Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)</b>
--------	--

Ce point inscrit à l'ordre du jour doit recueillir en amont l'aval du Centre de Gestion des Vosges. Il est donc reporté à une date ultérieure.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

##### **Transport scolaire des collégiens**

La compétence étant maintenant dévolue au Conseil Régional, Mme le Maire informe qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire, les communes ne pourront plus acheter les vignettes de transport scolaire auprès des trésoreries. Lors de l'inscription en ligne sur le site <http://simplicim-lorraine.eu/88>, les familles pourront payer par carte bancaire ou devront se rendre à l'agence territoriale d'Épinal de la Région Grand Est située au 44 quai des Bons Enfants.

La période d'inscription s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 23 août. Sans justificatif valable, la participation fixée à 90 € par an sera doublée. Jusqu'à présent, les élus avaient continué à prendre en charge l'achat de ces vignettes. La question sera débattue prochainement en commission affaires scolaires.

9 enfants scolarisés au collège de Capavenir pour l'année scolaire 2018-2019 sont concernés.

##### **Agence territoriale Régionale à Épinal**

Le 18 mai dernier, une réunion à l'attention des communes rurales s'est tenue à l'agence territoriale de la Région Grand Est, quai des Bons Enfants à Épinal.

Celle-ci a été organisée pour présenter l'accompagnement de la Région dans différents domaines.

##### **Prochains conseils d'école :**

- École Maternelle Pré des Lins : le jeudi 7 juin (18H30) Muriel présente
- École Élémentaire de l'Avière : le jeudi 14 juin (18H00 – 20H00) Julien présent

### **Nouveau contrat pour M. Philippe THOUVENIN, employé communal**

Mme le Maire informe que M. THOUVENIN, donnant entière satisfaction, a été réembauché à l'expiration de son contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Le nouveau dispositif mis en place par l'État, le contrat emploi compétences (CEC) a pu permettre de poursuivre avec M. THOUVENIN. Le CEC est accompagné d'aide de l'État à hauteur de 40 % pour 26 heures hebdomadaire maximum avec certaines contraintes (nomination de tuteur, formations à prévoir dont certaines sont onéreuses). Pour mémoire, le CAE permettait à la commune d'être accompagnée à hauteur de 85 % par l'État.

En parallèle, M. THOUVENIN nous a fait part de son souhait de travailler à plein temps, soit 35 heures hebdomadaire.

Sachant que la commune de Darnieulles souhaitait recruter, j'ai fait la démarche via Pôle Emploi afin que M. THOUVENIN puisse éventuellement en bénéficier.

La réponse vient de nous parvenir, il complétera son temps de travail sur la commune de Darnieulles à savoir 8 ou 9 heures hebdomadaire. Il reste à finaliser les conditions sachant que l'aide de l'État sera calculée au prorata des heures effectuées dans chaque collectivité, il en est de même pour le paiement des formations.

Une personne en CEC doit avoir un tuteur et faire des formations dans le domaine de son choix. Claude LHUILLIER et Jean Maurice THAILLARD ont été désignés tuteurs dans le contrat. M. THOUVENIN ira en formation durant cinq jours chez RENAUD CLIM à Domèvre découvrir les soudures et l'électricité pendant la période hivernale. Il est envisagé également de lui faire passer un CACES.

### **Matériel communal**

Mme le Maire informe que la tondeuse est tombée en panne dernièrement et que les pièces à changer n'existent plus. Après avoir consulté plusieurs fournisseurs, une tondeuse neuve a été achetée pour un montant de 760,00 € TTC.

### **Médiathèque communale**

Mme Marie Paule MASSON donne le bilan de l'année 2017 de la médiathèque. Il y a 56 personnes inscrites (qui ont emprunté au moins un document dans l'année) soit 14 % de la population. Cette participation est plus forte que la moyenne départementale.

La médiathèque fonctionne bien grâce à l'investissement constant de Sylvie, Danièle et Nathalie, à leur écoute et leur réactivité pour répondre aux demandes des usagers ainsi qu'à leur bon accueil.

### **Absence de Mme Karine DAMASE**

Mme Karine DAMASE, secrétaire de mairie, sera absente à partir du 12 juillet pour environ trois semaines. Il ne s'agit pas de congés annuels.

### **Travaux rue des Frères Mourot**

Les travaux sont terminés depuis quelques temps, ils donnent entière satisfaction même s'ils ont fait l'objet d'un tract qui ne sera pas commenté.

Pour mémoire, le marché passé avec EUROVIA s'élevait à 213 647,89 € TTC, les travaux terminés son montant est ramené à 208 043,98 € TTC soit une économie de 5 603,91 € TTC.

Le bureau d'études IDP CONSULT a facturé la somme identique au marché signé, à savoir 8 400 € TTC.

M. Anthony LANGEVIN demande pour quelle raison les ralentisseurs de type coussins berlinois convenus dans les travaux ont été remplacés par des ralentisseurs en bitume. Il lui est répondu que la largeur de la route ne permettait l'installation correcte et par rapport à la lame à neige, le bitume résiste mieux que le plastique.

### **Chemins communaux**

Certaines sections de chemins ruraux ont été reprises avec des matériaux issus du fraisage de la rue des Frères Mourot. La dépense s'élève à 5 470,56 € TTC.

### **Course de caisse à savon du 03/06/18**

Le matériel de sécurité mis à disposition par le Conseil Départemental a été livré.

M. Julien POTHIER informe qu'il y aura entre 70 et 80 coureurs.

Concernant les bénévoles, ils sont tous présents.

Par contre, la tonne à lisier prêtée initialement par M. Gérard LHUILLIER ne sera pas mise à disposition, ce dernier refusant maintenant de la laisser car il n'est pas content que la Commune n'ait pas reversé 50% du montant du livret A des sapeurs-pompiers bénévoles de Domèvre sur Avière à la Société de Chasse comme demandée par son Président. Une solution doit être trouvée. Le Syndicat des eaux de l'Avière pourra être sollicité.

### **Cérémonie de remise d'un chèque au profit des Œuvres des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs Pompier de France**

Mme le Maire informe que la date retenue en concertation avec le Président de l'union départementale des sapeurs-pompiers des Vosges pour la cérémonie de remise du don issu du compte de la section de village sera le lundi 18 juin 2018. Une invitation aux personnes ayant été sapeurs-pompiers sur la commune ainsi qu'aux élus sera envoyée prochainement.

### **Point de Raccordement Mutualisé**

M. Nicolas HAYOTTE informe qu'il a participé à la réunion du mercredi 23 mai 2018 à Darnieulles pour l'ouverture de chantier concernant les travaux du lien fibre optique. L'inauguration du PRM par le Conseil départemental ainsi qu'une réunion publique sont programmées en septembre.

### **Syndicat des Eaux de l'Avière**

Une borne de puisage a été installée place de l'église à destination notamment des entreprises.

### **Travaux à venir**

Un nouveau revêtement sur la rue des Sources prévu dès 2017 n'a pas pu être réalisé au second semestre à cause de la météo défavorable, il va être exécuté prochainement avec une extension concernant la pose de 2 ralentisseurs. Leur emplacement n'est pas encore totalement arrêté.

### **Affouages**

M. Nicolas HAYOTTE informe que la réception des lots de bois à façonner sera effectuée le 8 juin 2018 à 14 H 00.

### **SCOT des Vosges Centrales**

M. Anthony LANGEVIN informe que 4 réunions du SCOT ont eu lieu ces dernières semaines pour présenter la révision du SCOT pour lequel le vote de l'arrêt de cette révision est fixé au 4 juin.

### **Réunion AXA**

M. Anthony LANGEVIN demande un retour sur la réunion qui s'est tenue le 24 mai dernier (nombre de personnes présentes et critère de sélection des personnes invitées).

MM. Claude LHUILLIER et Jean-Maurice THAILLARD lui répondent que les invitations ont été envoyées par AXA aux personnes de 60 ans et plus ainsi qu'aux indépendants. M. Claude LHUILLIER informe que 11 personnes étaient présentes dont 3 couples. M. Anthony LANGEVIN déplore les sélections faites par AXA pour l'invitation qui pourrait ressembler à de la discrimination.

M. Anthony LANGEVIN demande si AXA a loué la salle. Il lui est répondu que celle-ci a été mise à disposition gracieusement.

Fin de la réunion à 21 H 40